



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement de la seconde mesure particulière en faveur de la Tunisie pour 2022

Document d'action relatif au Programme intégré d'appui au secteur de l'éducation (PASE)

MESURE ANNUELLE

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que la mesure au sens de l'article 23(3) du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

1. SYNTHÈSE

1.1. Tableau récapitulatif de l'action

1. Intitulé OPSYS Acte de base	Programme intégré d'appui au secteur de l'éducation (PASE) Mesure annuelle en faveur de la Tunisie pour l'année 2022 Référence opérationnelle OSPYS: NDICI-GEO-NEAR/2022/ACT-61417 Numéro ABAC d'engagement de niveau 1: JAD.1094725 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Non
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : Tunisie
4. Document de programmation	Programme Indicatif Multi-annuel UE-Tunisie 2021 – 2027 en cours de discussion
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIM (s) /résultats attendus concernés	<u>Domaine prioritaire 1 : Une Tunisie et une Europe plus proches</u> « People to People » Objectif spécifique (OS) #1 La mobilité et les échanges des acteurs culturels, académiques, diplomatiques, de la recherche et des sciences et de l'innovation, entre l'UE et la Tunisie, sont renforcés Résultat (R) #1.1 La participation de la Tunisie aux programmes européens, en particulier Erasmus+, Europe Créative, Horizon Europe, au réseau des centres d'excellence et réseaux européens tels que l'Alliance européenne pour l'apprentissage, est accrue.

Domaine prioritaire 3 : Une société plus inclusive et innovante				
<p>Contrat social</p> <p>OS#3 L'offre, l'accès et la qualité des services éducatifs et de formation répondent équitablement aux besoins de la population et sont mieux adaptés au marché du travail.</p> <p>R#3.1 Un système éducatif et de formation inclusif permet aux élèves d'achever leur parcours préscolaire, primaire et secondaire ainsi qu'une formation tout au long de la vie.</p> <p>R#3.2 Les connaissances et compétences acquises du système d'enseignement général et de formation professionnelle sont plus adaptées aux besoins du marché de l'emploi et renforcent la citoyenneté.</p>				
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES				
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	110 Éducation			
7. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>ODD 4 : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».</p> <p>En complément, l'action pourra contribuer de manière indirecte aussi aux ODD 5 « Égalité entre les sexes » ; ODD 8 « Travail décent et croissance économique » ; ODD 10 « Inégalités réduites » ; ODD 16 « Paix, justice, et institutions efficaces ».</p>			
8 a) Code (s) CAD	<ul style="list-style-type: none"> - 11110 Politique éducative et gestion administrative (10%) - 11220 Éducation primaire (47%) - 11420 Enseignement Supérieur (20%) - 11330 Formation professionnelle (23%) 			
8 b) Principal canal de distribution	<p>41000 - Agence, fonds ou commission des Nations unies</p> <p>44000 - Banque Mondiale (BM)</p> <p>47000 - Autre institution multilatérale</p>			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Réduction des risques de catastrophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique compétences/compétences numériques services numériques	OUI <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	<u>Connectivité</u> Tags: connectivité numérique énergie santé éducation et recherche	OUI <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Migration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	COVID-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET			
12. Montants concernés	Ligne budgétaire: 14.020110 – Voisinage Sud Coût total estimé: 65 000 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE : 65 000 000 EUR			
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	Modalité du projet Gestion directe par :			

- Marchés publics

Gestion indirecte avec les entités à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.3.2

1.2. Résumé de l'action

L'objectif du programme est de contribuer à améliorer l'inclusion et la performance du système éducatif en Tunisie, à travers une approche intégrée entre les trois sous-secteurs de l'éducation que sont l'éducation de base, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, tout en capitalisant sur les leçons apprises des programmes précédents de l'Union européenne (UE) en Tunisie. Il s'agit de soutenir la Tunisie pour relever les principaux défis en terme d'éducation, de formation professionnelle et d'adéquation avec les besoins du marché de l'emploi, et accélérer ainsi l'atteinte des objectifs de l'ODD 4 tout en contribuant de manière indirecte aux ODD 5 « Égalité entre les sexes » ; ODD 8 « Travail décent et croissance économique » ; ODD 10 « Inégalités réduites » et ODD 16 « Paix, justice, et institutions efficaces ».

Les trois axes d'intervention sont i) le soutien à la coordination intersectorielle et à la gouvernance du système éducatif dans sa globalité, ii) le renforcement de la qualité, de l'équité et de l'inclusion, et iii) l'amélioration de l'adéquation de la formation aux besoins de l'environnement socio-économique, dans la perspective de créer de meilleures conditions pour l'intégration socio-économique de la jeunesse tunisienne.

Plus spécifiquement, l'action vise à améliorer la qualité des acquis, l'évaluation des apprentissages, et à lutter contre l'abandon et l'échec scolaires des filles et des garçons. La dimension territoriale est favorisée afin d'impliquer les acteurs régionaux mais aussi pour tenir compte des spécificités et des problématiques propres à chaque territoire, y compris les questions liées à l'égalité de genre.

La certification et l'accréditation sont au centre de l'action, tout en soutenant les établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle à s'adapter aux besoins du marché du travail national, européen et international, contribuant ainsi à une meilleure insertion sociale et intégration économique des apprenants et à la lutte contre l'une des causes profondes de la migration illégale depuis la Tunisie.

La transformation digitale est le levier pour la transformation pédagogique, en appuyant la modernisation des systèmes d'éducation et de formation inclusifs à travers l'utilisation pédagogique et innovante des technologies numériques, avec l'appui d'une assistance technique.

Afin de développer la capacité du système éducatif à créer de la cohérence entre les politiques économiques et les politiques sectorielles, des mécanismes de gouvernance et de planification intégrée et sensibles au genre seront développés, ainsi que les capacités des institutions et acteurs clés du secteur. Cela contribue à renforcer la coordination et la redevabilité du système mais aussi à produire des informations utiles à son pilotage, y compris quant aux passerelles entre les sous-systèmes.

L'analyse du « Global Partnership for Education » (GPE)¹, en cours de finalisation, a été essentielle pour informer les orientations stratégiques de cette action, tout en répondant aux Plans stratégiques de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle 2023-2025 en cours d'adoption.

Ce programme répond aux priorités du Programme Indicatif Multi-annuel UE-Tunisie (en cours de discussion), en particulier les domaines prioritaires 1 et 3, et aux domaines d'engagement du [Plan d'action sur l'égalité des sexes](#) (GAP III)² et sa déclinaison en plan de mise en œuvre pour le pays.

¹ https://ec.europa.eu/international-partnerships/programmes/global-partnership-education-gpe_en ; [Education \(europa.eu\)](#)

² [join-2020-17-final_en.pdf \(europa.eu\)](#)

2. JUSTIFICATION

2.1. Contexte

L'éducation fait partie des priorités nationales en Tunisie et a longtemps été perçue comme un levier d'ascension sociale. La loi d'orientation relative à l'éducation n°2002-80 du 23 juillet 2002 dispose dans son article premier que l'éducation est une priorité nationale absolue et que l'enseignement est un droit fondamental garanti à tous les Tunisiens sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la couleur ou la religion. La Constitution de 2022 établit l'éducation obligatoire jusqu'à 16 ans.

Le secteur de l'éducation en Tunisie est constitué de trois domaines d'enseignement : l'éducation scolaire (le cycle préparatoire, le cycle primaire et le cycle secondaire), l'enseignement supérieur et la formation professionnelle. Il accueille actuellement près de trois millions de jeunes, soit 25% de la population totale³. La population en âge scolaire est passée par un creux en 2008-2010 et celle-ci connaît une croissance de l'ordre de 5000 jeunes par an à l'entrée du système avec l'augmentation des naissances enregistrée en 2010-2016⁴. Le cycle primaire est sous pression démographique qui va se transmettre graduellement à tout le système.

La Tunisie consacre actuellement près de 8% de son PIB et plus que 25% du budget de l'État à l'éducation, ratios très élevés comparés aux autres pays de même niveau de développement⁵. Le retour de cet investissement est faible, ce qui est révélateur des problèmes d'efficience et de qualité persistant du secteur.

La Tunisie est quasiment parvenue à universaliser l'accès à **l'éducation de base**, mais les progrès quantitatifs ont été réalisés au détriment de la qualité. Les enfants et adolescents en âge scolaire font face à des défis importants liés à la faible performance du système éducatif. La majorité des enfants de 7 à 14 ans ne disposent pas des compétences de base généralement acquises au niveau de la 2e année de primaire, en lecture-compréhension (33% : 32% filles, 35% garçons) et en calcul (72% : 74% filles, 70% garçons)⁶. De même, les deux tiers des enfants de dix-dix ans ne sont pas capables de lire et de comprendre des textes adaptés à leur âge. Les disparités d'accès à ces compétences sont particulièrement élevées selon le milieu de résidence et le niveau de richesse du ménage (jusqu'à 35 points d'écart)⁷.

Les performances des élèves demeurent faibles et ont fortement régressé au cours des dernières années. En 2018, seuls 42% des élèves de dernière année ont obtenu le baccalauréat, comparé à 72% en 2011. Selon les résultats de la dernière enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) de 2015, la Tunisie occupe la 65ème position sur 70 pays évalués (dont 35 pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE)). Les taux d'achèvement dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement supérieur (74 % et 49 %) sont préoccupants. Deux fois plus de garçons que de filles abandonnent l'école et beaucoup n'ont pas d'autres possibilités en termes d'apprentissage, de formation ou d'emploi. Environ 110 000 enfants d'âge scolaire restent en-dehors du système éducatif chaque année et près de 100 000 élèves sont à risque d'abandon scolaire.

Les abandons au collège ont augmenté et sont devenus deux fois plus importants chez les garçons que chez les filles et il y a une déperdition relativement importante parmi les élèves en situation de handicap. Du primaire au collège, leur nombre diminue de près des deux tiers et on n'en retrouvera qu'un quart au lycée⁸.

D'après l'enquête nationale sur la **migration** internationale⁹, un Tunisien sur cinq aujourd'hui a l'intention d'émigrer (cette proportion passe à 40% pour la tranche d'âge des 15-29 ans), et pour 80% d'entre eux, la

³ Analyse sectorielle et plan stratégique, Ministère de l'Éducation-UNICEF-GPE, mai 2022.

⁴ www.ins.tn/statistiques/112

⁵ Analyse sectorielle et plan stratégique, Ministère de l'Éducation-UNICEF-GPE, mai 2022.

⁶ Enquête par grappes à indicateurs multiples, UNICEF, 2020.

⁷ UNICEF, 2020.

⁸ Consortium d'experts internationaux CCA (Cayambe / CIEP / Association Nouvelle Chance Tunisie).

⁹ Tunisia-HIMS (Households International Migration Surveys in the Mediterranean countries), 2021 - <http://www.migration.nat.tn/fr/tunisia-hims/actualites-tunisia-hims/la-migration-internationale-en-chiffres-%C3%A0-travers-1%E2%80%99enqu%C3%AAte-nationale-sur-la-migration-internationale>

raison principale est liée au manque de perspectives d'emploi et à l'absence d'amélioration du niveau de vie. L'immobilité sociale, le manque d'inclusion - pouvant résulter de l'abandon scolaire - et de perspectives pour la jeunesse dans le développement économique et social de la Tunisie, sont des défis liés aux causes profondes de l'immigration depuis la Tunisie. C'est une tendance particulièrement préoccupante car la migration, depuis et vers la Tunisie, a atteint des niveaux jamais enregistrés depuis la révolution de 2011. L'immigration irrégulière par la route de la Méditerranée centrale a augmenté de 57% en 2022 (68,489 arrivées en Europe) par rapport à la même période en 2021 et l'une des principales nationalités des arrivées en Europe est la Tunisie. Une augmentation de 14% des arrivées en Italie en provenance de Tunisie est également constatée, avec 19,275 arrivées en août 2022, dont 14,654 ressortissants tunisiens et 3,400 mineurs non accompagnés. Il apparaît dès lors primordial de créer davantage et de meilleures opportunités locales pour la jeunesse tunisienne, en termes d'accès à la formation, au marché du travail et à des schémas de mobilité en renforçant les possibilités d'apprentissage et en facilitant la reconnaissance des qualifications. Cette action contribuera ainsi à la **lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière** depuis la Tunisie à travers ses trois axes et particulièrement le troisième lié à une meilleure adéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi tunisien.

Les mesures de prévention de l'**abandon scolaire** et les alternatives de prise en charge des adolescents dans cette situation, si elles permettent dans un processus de long terme de lutter contre les causes profondes de la migration, sont insuffisantes. Les jeunes inactifs qui ne sont ni dans l'éducation, ni dans l'emploi ni dans la formation (NEET) représentent un cinquième des jeunes hommes (20,3%) et près d'un tiers des jeunes femmes (32,4%). Les chiffres sont en constante augmentation depuis 2010, passant de 25,2 % (2010) à 32 % (2019) de la tranche d'âge des 15-24 ans. Dans cette même tranche d'âge, 70 % des personnes sont en marge de la population active (avec un taux plus élevé pour les femmes, atteignant 79 %) ¹⁰. Proportionnellement, les NEET sont encore plus nombreux en milieu rural avec une jeune fille sur deux (50,4%) et un jeune homme sur trois (33,4%).

Ces chiffres mettent en évidence les problèmes structurels du système éducatif et d'insertion en Tunisie, et l'inadéquation des apprentissages avec les besoins du marché de l'emploi. La question de l'**emploi** a, depuis la révolution de 2011, été au centre des revendications de la population. Force est de constater qu'une décennie plus tard, le chômage reste un problème clé notamment chez les jeunes. La Tunisie a 11,7 millions d'habitants ¹¹ où le poids des jeunes est important : les 15-29 ans représentent 21,3% de la population en 2020, soit un Tunisien en âge de travailler sur trois. En 2018, environ 57% des chômeurs ont moins de 30 ans, et plus de 75% des chômeurs se retrouvent chez les moins de 35 ans. Le chômage s'est aggravé avec la pandémie du COVID-19, pour passer de 15 % à 17,8 % à la fin 2021. Les femmes et les jeunes (15-24 ans) sont particulièrement touchés, avec des taux qui atteignent respectivement 24,9 % et 40,8 %.

Le **niveau de chômage** est également marqué par des disparités géographiques, les gouvernorats les plus marginalisés se situant à l'intérieur tandis que les plus développés se concentrant sur les côtes. Le taux de chômage croît aussi avec le niveau de qualification. L'inadéquation entre les compétences recherchées par les entreprises et celles des jeunes demandeurs d'emploi constitue une des causes du chômage des jeunes. Le développement de l'accès à l'éducation a permis d'accroître l'offre de main-d'œuvre hautement qualifiée, mais, dans le secteur privé, la majorité des emplois a été créée dans des activités peu productives et à faible intensité de main-d'œuvre qualifiée. Ainsi, 27% des diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage, et ce taux est significativement plus élevé chez les femmes bien que celles-ci aient largement rattrapé leur retard par rapport aux générations précédentes en termes de niveau de qualifications.

L'emploi informel représente 32,2% des emplois occupés en 2015 et dépasse 50% dans certaines régions intérieures. Une des spécificités du **système productif tunisien** est sa proportion importante de microentreprises et sa faible propension à créer de l'emploi. Selon le répertoire des entreprises de l'Institut

¹⁰ Fondation européenne pour la formation, 2021.

¹¹ Banque Mondiale 2021.

National de la Statistique (INS), 94,2% des entreprises emploient au plus deux salariés et 86,5% n'avaient aucun salarié contre 0,26% avec 100 salariés ou plus. La structure productive est dominée par l'informel qui ne permet pas de générer des emplois de qualité ni attractifs pour de nouveaux entrants sur le marché du travail¹².

L'université tunisienne souffre d'un manque de moyens d'adaptation et de flexibilité pour s'orienter davantage vers les demandes du marché de l'emploi, tout comme le secteur de la recherche. La Tunisie est le 13ème pays en termes de production scientifique mais le 71ème pays en termes d'innovation, le 113ème en absorption de savoir et 103ème en termes de collaboration entreprise-recherche selon le Global Innovation Index 2021¹³. Ces résultats sont la conséquence directe de l'absence d'organismes efficaces d'orientation, d'évaluation et d'accréditation des cursus de formation selon les normes internationales.

C'est dans ce contexte que s'inscrit ce programme, visant à améliorer l'inclusion et la performance du système éducatif en Tunisie, à travers une approche intégrée entre les trois sous-secteurs de l'éducation, en adéquation avec les priorités de l'UE :

- Le « Nouvel Agenda pour la Méditerranée 2021¹⁴ » a comme axes prioritaires le développement humain, la bonne gouvernance, la transition numérique, l'inclusion sociale et économique notamment pour les femmes et les jeunes, la mobilité ainsi que le développement de compétences capables de soutenir les transitions énergétiques, environnementale et écologiques ; la déclinaison de l'agenda en Plan économique et d'investissement pour le Voisinage Sud¹⁵ et notamment les flagships #1 sur les secteurs sociaux, l'éducation, les compétences et la santé et #7 sur la transformation digitale.
- L'Espace européen de l'éducation¹⁶ s'articule autour de six dimensions (la qualité, l'inclusion et l'égalité entre les hommes et les femmes, les transitions écologique et numérique, les enseignants, l'enseignement supérieur, une Europe plus forte dans le monde) et représente un moteur pour les réformes dans les pays partenaires de l'UE, notamment avec la dimension internationale renforcée d'Erasmus+. Dans ce cadre, des initiatives et stratégies ont été adoptées qui peuvent servir d'inspiration pour les pays et les établissements d'enseignement situés en dehors de l'UE pour les aider à transformer leurs systèmes d'éducation, de recherche et d'innovation : le plan d'action en matière d'éducation numérique 2021-2027¹⁷, la stratégie européenne pour les universités¹⁸ et la recommandation relative à des parcours pour la réussite scolaire¹⁹.
- L'Année européenne des compétences en 2023²⁰ vise à promouvoir des investissements accrus dans la formation et les compétences afin que celles-ci soient adaptées au marché du travail et en attirant des personnes de pays tiers avec des compétences dont l'UE a besoin, en renforçant les possibilités d'apprentissage et la mobilité et en facilitant la reconnaissance des qualifications.
- Le paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe de 2022²¹ vise à soutenir l'Afrique en vue d'une reprise et d'une transformation solides, inclusives, vertes et numériques y compris par l'amélioration de l'éducation et de la formation.
- La "Résolution du Parlement européen sur l'aide européenne au développement dans le domaine de l'éducation"²² de novembre 2018 déclare l'aide à l'éducation une priorité puisque l'éducation est un droit fondamental mais aussi parce qu'elle est essentielle à la réalisation de tous les ODD, et, sur ces bases, demande à l'Union et aux États membres de consacrer au moins la moitié de leur aide à l'éducation de base d'ici à 2030 (pour l'intégration des ODD à 2030, voir section 3.3) ;

¹² Étude de faisabilité pour l'implémentation d'une approche de financement basé sur les résultats (FBR) en lien avec le développement des compétences et de l'emploi en Tunisie, EOF Rapport Final, Janvier 2022.

¹³ [TUNISIA \(wipo.int\)](https://wipo.int)

¹⁴ JOIN(2021) 2.

¹⁵ [joint staff working document renewed partnership southern neighbourhood.pdf \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/euro-education-area/joint-staff-working-document-renewed-partnership-southern-neighbourhood.pdf)

¹⁶ [Page d'accueil | European Education Area \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/euro-education-area/)

¹⁷ [Plan d'action en matière d'éducation numérique \(2021-2027\) | European Education Area \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/euro-education-area/plan-action-matiere-education-numerique-2021-2027/)

¹⁸ [European Universities initiative | European Education Area \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/euro-education-area/european-universities-initiative/)

¹⁹ [Recommandation du Conseil du 19 décembre 2016 relative à des parcours de renforcement des compétences: de nouvelles perspectives pour les adultes \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/euro-education-area/recommandation-conseil-19-decembre-2016-releve-parcours-renforcement-competences-de-nouvelles-perspectives-pour-les-adultes/)

²⁰ [La Commission lance les travaux sur l'Année européenne des compétences - Emploi, affaires sociales et inclusion - Commission européenne \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/euro-education-area/la-commission-lance-les-travaux-sur-lannee-europeenne-des-competences-emploi-affaires-sociales-et-inclusion-commission-europeenne/)

²¹ [UE-Afrique: paquet d'investissement «Global Gateway» | Commission européenne \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/euro-education-area/ue-afrique-paquet-dinvestissement-global-gateway/)

²² <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2018-0441+0+DOC+XML+V0//FR>.

Complémentarité et valeur ajoutée de l'UE

L'action proposée vise à consolider des programmes passés financés par l'Union européenne et à compléter des programmes en cours des autres partenaires techniques et financiers. La valeur ajoutée de l'UE est d'être à même de soutenir une approche globale du secteur, tout en capitalisant sur les leçons apprises des programmes précédents et en complétant ceux en cours. Il s'agit notamment de:

- Programme d'appui à l'Éducation, la Formation, l'Enseignement Supérieur et l'Employabilité des Diplômés (2011-2016, EUR 65 million) cofinancé par l'UE qui a soutenu l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et l'employabilité des diplômés.
- Programme d'Appui à la Recherche et l'Innovation (2011-2016, EUR 12 millions) de l'UE qui visait à améliorer la contribution de la recherche et de l'innovation à la croissance et au développement de l'emploi via le renforcement du lien entre la recherche-développement et l'entreprise.
- Programme d'appui à l'éducation, la mobilité, la recherche et l'innovation (« EMORI », 2017-2022, EUR 70 millions) de l'UE qui visait à améliorer l'accès, la qualité et la gouvernance de l'éducation de base et la mobilité des jeunes, des étudiants et des enseignants universitaires, ainsi que la recherche et l'innovation, en particulier à travers Erasmus+ et Horizon 2020.
- Programme « Une éducation de qualité pour une meilleure réussite des enfants en Tunisie » financé dans le cadre d'EMORI et mis en œuvre par l'UNICEF, qui vise à améliorer les curricula scolaires et le système de formation continue des professionnels éducatifs et à renforcer la gouvernance du système éducatif à travers les capacités des cadres régionaux, et l'appui au suivi de la société civile.
- Projet de modernisation des établissements scolaires (2014-2024, EUR 223 millions) cofinancé par l'UE qui a contribué à réhabiliter 420 écoles et à construire 59 établissements dans le pays. Il touche 25% des établissements secondaires en Tunisie. Une phase II est en cours de discussion, pour soutenir la construction d'établissements primaires verts et connectés.
- Initiative Régionale d'Appui au Développement économique durable (2015-2025, EUR 32 millions), financé par l'UE, qui vise à améliorer la qualité et la pertinence de la formation professionnelle et des services d'accompagnement à l'emploi dans les régions de l'intérieur du pays.
- Programme d'Appui à la Formation et à l'Insertion Professionnelle (2015-2025, EUR 27 millions), cofinancé par l'UE vise à appuyer l'ouverture des centres de formation professionnelle sur leur environnement économique et social en adoptant une approche basée sur les « bassins d'emploi » et favorisant une complémentarité entre les services de formation et les services d'emploi.
- Les programmes THAMM « Vers une approche holistique de la gouvernance de la migration de main-d'œuvre et de la mobilité de la main-d'œuvre en Afrique du Nord » (EUR 36 millions) cofinancé par l'UE promeut une approche holistique régionale de la gouvernance de la migration de main-d'œuvre et de la mobilité entre les pays d'Afrique du Nord et l'UE, et le programme « Soutien à la migration légale, à la mobilité et les partenariats de compétences avec les pays d'Afrique du Nord » cofinancé par l'UE (EUR 23 millions, en cours d'adoption) devrait mettre davantage l'accent sur le développement du capital humain et l'adaptabilité des compétences au marché de l'emploi local et européen, s'inscrivant dans le cadre de l'Année européenne des talents 2023 et de partenariat de talents. Des synergies pourront être assurées avec cette action notamment dans le cadre du volet « adéquation au marché de l'emploi » et les actions des partenaires de mise en œuvre de ces programmes.
- Projet « École de la deuxième chance » mis en œuvre par l'UNICEF vise à accueillir les jeunes de 12 à 18 ans en rupture scolaire en leur fournissant un accompagnement individualisé leur permettant un retour à l'école, l'accès à la formation professionnelle voire l'intégration sur le marché de l'emploi.

- Projet M4D (modèle intra-scolaire à quatre dimensions) mis en œuvre par la France qui consiste à tester une approche pour réduire l'abandon scolaire avec des mesures de prévention et de remédiation à l'adresse des élèves en risque de décrochage et de ceux qui reviennent dans le système scolaire après une période de rupture, via un système de pilotage au Ministère de l'Éducation et avec les autres ministères concernés en associant les familles et la société civile.
- Projet PREFAT, financé par la Banque Mondiale cible le renforcement des fondations de l'apprentissage grâce au développement de l'enseignement préscolaire et à la formation des directeurs des écoles primaires, des inspecteurs, des conseillers pédagogiques et des maîtres.

La Fondation européenne pour la formation (ETF) est active dans la coopération bilatérale avec la Tunisie, en complémentarité avec les priorités et actions de l'UE en Tunisie, et en particulier au travers : i) le développement des centres entreprenants et l'aboutissement en 2021 à une pré-labélisation de neuf centres entreprenants ; ii) l'appui depuis 2020 du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pour le développement d'un répertoire des qualifications de la formation professionnelle dont l'objectif est d'avoir un répertoire sous forme digitale avec toutes les qualifications et les liens avec la Cadre National des Qualifications (Classification nationale des certifications), et enfin iii) l'appui, à l'analyse des politiques en matière d'apprentissage tout au long de la vie : gouvernance et financement; reconnaissance de (la valeur) des compétences; qualité de l'offre de compétences.

L'UE et la Banque Mondiale ont été pendant plusieurs années les principaux bailleurs du secteur de l'éducation en Tunisie. Avec la reprogrammation en cours des financements de la Banque Mondiale, le financement de l'UE est l'un des seuls prévus pour les années à venir.

Le développement de l'action a été fait en étroite consultation avec les Ministères concernés et les partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation, pour s'assurer des synergies et de la complémentarité avec les programmes en cours, tout en répondant au Plan stratégique de l'Éducation 2023-2025 qui va être publié. D'autre part, l'analyse du GPE, en cours de finalisation, a été essentielle pour informer les orientations stratégiques de cette action. L'Union européenne avec ses États Membres est l'un des plus gros contributeurs du GPE. Cette action pourrait permettre de mobiliser des fonds additionnels pour la Tunisie dans le cadre de ce partenariat. La valeur ajoutée de l'UE est d'être à même de soutenir une approche globale du secteur, tout en capitalisant sur les leçons apprises des programmes précédents.

Un comité de suivi, sous l'égide du Ministère de l'Économie et de la Planification et de la présidence du gouvernement, avec des représentants du Ministère de l'Éducation, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a piloté l'identification et la formulation de ce nouveau programme.

2.2. Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes

La baisse de la qualité de l'éducation représente le problème le plus préoccupant pour l'avenir de la Tunisie et se traduit par les faibles performances des élèves. L'absence, en 2006-2016, d'une formation initiale institutionnalisée des enseignants, notamment au cycle primaire, a entraîné le recrutement d'enseignants sans compétences requises.

Le ministère de l'Éducation et ses partenaires peinent à mettre en place les réformes de la décentralisation, qui demandent le renforcement des structures régionales et des compétences en matière de planification stratégique, jusqu'ici insuffisamment appropriées. Au niveau central et local, la coordination entre les multiples acteurs gouvernementaux du secteur fait souvent défaut et participe à diluer les mandats respectifs.

Les dernières études publiées révèlent des disparités dans l'acquisition des compétences en fonction du niveau de richesse des ménages. D'autres facteurs et pratiques au sein du système éducatif contribuent aussi à creuser les iniquités (collèges et lycées pilotes, cours particuliers, etc.).

La faible maîtrise des langues d'enseignement représente un problème majeur. Les élèves pâtissent du décalage entre la langue parlée dans leur famille et leur communauté et celles dans lesquelles ils sont instruits à l'école, à savoir l'arabe classique et le français. Le rapport EGRA (Évaluation des compétences fondamentales en lecture)²³ de 2021 relatif aux compétences fondamentales en lecture, note « qu'un élève en fin de collège en Tunisie a le niveau d'un enfant de fin du primaire dans les pays de l'OCDE, que les résultats sont marqués par de grandes disparités régionales - à Sfax par exemple, le taux de réussite au baccalauréat a été de 67% en 2016, contre seulement 37 % à Kasserine, et que cette situation préoccupante est actuellement reconnue en tant que telle par toutes les parties prenantes.

Le manque de professionnalisation des enseignants et des dirigeants des établissements éducatifs joue également un rôle important dans la dégradation de la qualité des acquis et de l'environnement scolaire.

Le système éducatif ne s'est pas doté d'instruments et de mécanismes d'évaluation à même d'apprécier la qualité de l'éducation et le niveau d'acquisition des connaissances. En fait, les élèves sont tenus de passer un seul examen national lors de leur scolarité - le baccalauréat à la fin du cycle secondaire. Les concours facultatifs d'entrée aux collèges pilotes (à la fin du primaire) et aux lycées pilotes à la fin du cycle préparatoire ne mobilisent que 15% à 25% des élèves.

Plusieurs indices et sources convergent vers une confirmation de la détérioration de la qualité de l'éducation au niveau de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire, des examens, évaluations nationales et de la participation aux évaluations internationales.

La participation de la Tunisie aux évaluations internationales TIMMS (Trends in International Mathematics and Science Study) à partir de 1999 et PISA à partir de 2003 étaient des opportunités de comparer le niveau d'acquisition des apprentissages des élèves tunisiens à celui des élèves d'autres pays. Depuis 2015, la Tunisie n'a plus participé aux évaluations internationales. L'expérience de la participation de la Tunisie à PISA a montré que les résultats obtenus par les élèves tunisiens sont alarmants - faibles compétences des élèves tunisiens âgés de 15 ans qui connaissent en moyenne un retard d'environ trois ans d'études par rapport à la moyenne OCDE.

La déconnexion des établissements avec leur environnement social, sociétal, culturel et économique est un problème majeur. Il est essentiel d'améliorer le cadre de vie scolaire pour une meilleure prise en charge des élèves, notamment à travers le développement de projets d'établissement et de renforcer l'adéquation entre enseignement, formation professionnelle et marché de l'emploi.

L'inadéquation entre l'offre de qualifications produite par le système éducatif et les besoins du marché (en nombre et en qualité) ne permet pas à la Tunisie de lutter efficacement contre le chômage. En effet, malgré le taux de chômage élevé, les entreprises peinent à trouver les compétences adéquates à leurs besoins. Une entreprise sur trois déclare que les candidats n'ont pas les compétences requises²⁴ tandis qu'un diplômé sur cinq souffre de sous-emploi, c'est-à-dire qu'il se voit obligé d'accepter un emploi inadéquat par rapport à son niveau d'éducation²⁵. L'enquête sur la Transition vers la Vie Active (ETVA) confirme ce constat en indiquant l'existence d'une surqualification des jeunes travailleurs tunisiens dans certaines professions (administration, vente, artisanat) et d'une sous-qualification fréquente dans d'autres professions (agriculture).

Le système éducatif produit beaucoup plus de diplômés du supérieur que de niveau de qualification intermédiaire plus conformes aux besoins de l'économie. La continuité du système dans ce mode de production de diplômés sur le marché de l'emploi conduira, en l'absence de l'adoption de référentiels et standards de qualité, à une non reconnaissance des diplômés tunisiens à moyen terme.

Le marché de l'emploi ne génère pas une demande suffisante d'emplois, en particulier d'emplois de qualité notamment du fait d'une structure de production dominée par l'utilisation d'une main-d'œuvre faiblement qualifiée, un système d'incitations et autorisations qui a créé une économie rentière, avec un nombre limité

²³ Early Grade Reading Assessment, Évaluation EGRA Tunisie, Évaluation des compétences fondamentales en lecture Rapport national - Juin 2021. Ministère de l'Éducation, CIIFFIP, Banque Mondiale et ambassade britannique.

²⁴ Banque Mondiale, Enterprise Survey, 2019.

²⁵ Institut Tunisien de Compétitivité et des études quantitatives ITCEQ, 2019.

de conglomérats ou de groupes dominant l'économie nationale et bénéficiant d'une protection par le biais d'obstacles élevés à l'entrée et à la concurrence (obstacles réglementaires, autorisations, pressions informelles des associations patronales comme l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA)). Cette situation de mal- et sous-emploi pousse toujours plus de jeunes chaque année à risquer leurs vies pour émigrer clandestinement vers l'Europe par la Méditerranée en quête d'une vie meilleure.

Par ailleurs, la qualité et la pertinence de la formation professionnelle sont affaiblies par un rôle plutôt formel et consultatif joué par les partenaires sociaux et en particulier les employeurs du secteur privé. Le dispositif souffre de l'absence de démarches claires et objectives d'identification prospective des besoins en compétences et en formation. Le mode de pilotage des dispositifs de la formation professionnelle est caractérisé par une gouvernance centralisée. Les formateurs ne sont pas assez qualifiés, le matériel pédagogique et le contenu des formations non actualisés et ne répondant pas aux besoins du marché, les jeunes ne sont pas orientés vers des formations en fonction de leur profil.

L'absence de passerelles entre les différents segments du système éducatif (enseignement de base, secondaire général et supérieur) limite les choix d'orientation scolaire et professionnelle offerts aux jeunes et les incitent à continuer le plus longtemps possible dans l'enseignement général et ne pas opter pour la formation professionnelle (seuls 5,4% des jeunes âgés de 15 à 29 ans poursuivant des études, sont inscrits dans des parcours de formation professionnelle initiale). Ceci se traduit dans la composition des nouveaux entrants sur le marché du travail chaque année : 60% sont diplômés du supérieur, 12% sont diplômés de la formation professionnelle et 28% sont sans qualification.

En plus de priver de nombreux jeunes de compétences basiques lors de leur entrée dans le monde professionnel, les lacunes du système éducatif compromettent le bon fonctionnement de l'économie tunisienne. Selon l'Indice de Capital Humain 2020 de la Banque Mondiale, les faiblesses dans le fonctionnement des institutions éducatives permettent à un enfant tunisien de n'atteindre que 52% de son potentiel de productivité. Ce chiffre est d'ailleurs en défaveur des garçons par rapport aux filles.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action

Éducation :

Le Ministère de l'Éducation assure la tutelle du sous-secteur de l'éducation qui comprend l'enseignement de base et le cycle secondaire avec une composante privée, petite mais en expansion. Il dispose de 26 représentations régionales appelées « Commissariat régionaux de l'Éducation », sur la base de la division administrative de la Tunisie. Ces représentations sont chargées de la supervision des établissements éducatifs et de la gestion des affaires pédagogiques, administratives et financières.

Les écoles primaires publiques sont au nombre de 5000 réparties dans le pays, y compris dans les zones rurales, dont certaines de très petite taille.

Les collèges et lycées sont au nombre de 1000 et disposent d'un budget de fonctionnement, hors salaire. Les équipements et les grandes rénovations sont pris en charge par l'administration centrale.

Un tissu associatif agit à la périphérie de ce sous-système pour l'ouvrir sur son environnement ou y introduire des innovations. Ces associations sont constituées d'enseignants en exercice ou retraités et de parents d'élèves. Ces associations sont peu structurées et n'ont pas d'organe de coordination. Elles sont financées pour l'essentiel dans le cadre de divers programmes de coopération ou sont des émanations d'ONG internationales.

Formation professionnelle et emploi :

Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle assure la tutelle des structures de formation, publiques et privées, ainsi que la cotutelle des structures de formation des secteurs de la santé, du tourisme et de l'agriculture. Il s'agit en particulier de :

- L'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle gère 136 établissements de formation professionnelle couvrant 13 secteurs ;

- Le Centre National de Formation de Formateurs et d'Ingénierie de Formation gère l'élaboration, l'implantation des programmes de formation et du perfectionnement des formateurs et d'acteurs de formation ;
- L'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications est une composante essentielle du dispositif national des statistiques et un outil spécialisé d'aide à la décision dans le domaine de l'emploi et des qualifications ;
- Le secteur privé de la formation professionnelle initiale comporte environ 930 établissements de formation opérant principalement dans le secteur des services.

Enseignement Supérieur et Recherche:

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS) assure la tutelle de 203 établissements publics (172 relevant directement du MESRS et 31 sous la cotutelle avec d'autres ministères), regroupés au sein de 13 universités publiques, et 74 établissements privés. Parmi les 13 universités publiques, 6 bénéficient d'un statut offrant plus d'autonomie de gestion (statut d'établissement public à caractère scientifique et technologique). Ces établissements accueillent près de 250 000 étudiants dont 7 000 étrangers, principalement d'Afrique subsaharienne. À l'exception de l'ingénierie, de l'architecture et de l'enseignement médical, les programmes d'études sont conformes aux processus de Bologne (système LMD).

La principale organisation d'employeurs, l'UTICA est un partenaire traditionnel des Ministères de la formation professionnelle et de l'Enseignement supérieur. Elle est impliquée dans toutes les structures consultatives nationales et régionales des deux secteurs et est partie prenante dans les partenariats mis en place entre les institutions de formation et les entreprises.

Le Conseil Supérieur de l'Éducation : la nouvelle Constitution de la Tunisie, adoptée en juillet 2022, prévoit la création de ce conseil qui aura pour rôle de piloter le secteur de l'éducation, afin d'en améliorer la gouvernance, la qualité et l'efficacité.

En matière de lutte contre le changement climatique, la feuille de route pour la mise en œuvre de la **Contribution Déterminée au niveau national** de la Tunisie, identifie le renforcement de l'éducation et la sensibilisation aux effets du changement climatique et promotion des bonnes pratiques d'adaptation.

2.3. Enseignements tirés

Depuis le début des années 1990, la Tunisie a engagé une série de réformes dans tous les sous-secteurs de l'éducation et leur a consacré des ressources financières importantes, aidée par les bailleurs de fonds, dont l'UE. Les projets MANFORM 1 et 2 (Mise à niveau de la formation professionnelle) ont permis de créer la base d'un système de formation professionnelle moderne et le projet PEFESE (Programme d'appui pour l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et l'employabilité) a permis d'initier une approche intersectorielle entre les composantes du système éducatif.

Bien que les réformes engagées aient spécifiquement ciblé l'amélioration de la qualité de l'éducation, l'égalité des chances et le développement de l'employabilité des sortants, force est de constater que ces objectifs sont encore loin d'être atteints. Il demeure essentiel de soutenir la mise en place d'un système d'information national de pilotage, pour permettre aux acteurs du secteur de l'éducation de prendre des décisions sur la base de données et d'évaluations des différentes composantes du système.

L'adéquation entre l'éducation et la formation et les exigences de l'économie et de la société nécessite i) une plus grande ouverture des établissements d'enseignement et de formation sur leur environnement économique et social, ii) l'identification des besoins des institutions économiques en termes de compétences, iii) l'anticipation de nouveaux métiers à haute valeur ajoutée, iv) la révision des spécialisations et de l'orientation scolaire et universitaire et vi) le renforcement de l'éducation et la formation technique, technologique et d'ingénierie, et vii) la valorisation de la formation professionnelle comme une autre option pour la réussite.

Le COVID-19 a mis au défi le système d'éducation en Tunisie qui a eu des difficultés à adapter son enseignement de part i) le très faible nombre de cours disponibles en distanciel pour les élèves, ii) le

manque d'expérience de l'enseignement à distance ainsi que le manque de communication et de coordination parmi le corps enseignant, iii) le manque d'accès des élèves à des réseaux performants et des outils numériques pour permettre des cours en distanciel. En effet, selon la Banque Mondiale, en 2020, seulement 11,29% des foyers tunisiens avaient un abonnement internet haut débit.

Face à ces difficultés du système éducatif dans ce contexte, il apparaît essentiel que la Tunisie se dote d'outils et de stratégies efficaces et inclusives de digitalisation et de numérisation pour son système éducatif. La transformation digitale devrait servir de levier pour la transformation pédagogique, en modernisant les systèmes d'éducation et de formation et en favorisant l'utilisation pédagogique et innovante des technologies numériques, des crédits digitaux et de l'évaluation digitale.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1. Objectifs et résultats attendus

L'objectif général (impact) de cette action est d'améliorer l'inclusion et la performance du système éducatif en Tunisie.

Les objectifs spécifiques (effets) de cette action sont:

1. La coordination et la gouvernance intersectorielle des sous-secteurs du système éducatif (éducation, formation professionnelle et enseignement supérieur) sont renforcées
2. La qualité et l'équité du système éducatif sont améliorées au profit des apprenants, des enseignants et du personnel d'appui
3. L'adéquation de la formation, de l'enseignement et de la recherche aux besoins de l'environnement socio-économique est améliorée

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effet(s) attendu(s)) correspondants sont les suivants :

- 1.1: Des mécanismes de gouvernance et de planification ainsi que les capacités requises sont développées avec une approche inclusive et sensible au genre;
- 1.2 : Le développement d'une stratégie de digitalisation et de numérisation du système éducatif est appuyée;

- 2.1 : La disponibilité de formations des enseignants, de programmes d'études, de matériel d'enseignement et d'apprentissage appropriés et compatibles avec l'âge, le sexe, et les niveaux de développement des apprenants est accrue;
- 2.2 : La sensibilisation et les capacités de la société civile, du secteur privé et d'autres acteurs de l'éducation à contribuer à l'amélioration de l'environnement scolaire sont accrues;
- 2.3 : Les capacités des enseignants, outils et méthodologies sensibles au genre sont développés dans la lutte contre l'abandon et l'échec scolaires;

- 3.1 : Des mécanismes de gestion des universités et d'adéquation avec leur environnement socio-économique sont élaborés et leur mise en œuvre accompagnée;
- 3.2 : Les capacités, outils et méthodologies sont développés pour renforcer la conformité de l'offre d'éducation et de la recherche aux normes européennes et internationales;
- 3.3 : La mise en place de mécanismes de coopération entre la formation professionnelle et le secteur privé est appuyée au travers d'approches inclusives et sensibles au genre.

Ces produits et activités agréés avec les parties prenantes seront dimensionnés selon les plans sectoriels en préparation, de l'intervention d'autres bailleurs, et de la mise en œuvre de programmes en cours.

3.2. Activités indicatives

Activités liées au produit 1.1:

- Appui au renforcement de la gouvernance du secteur et à la création de mécanismes de coordination intersectorielle (par exemple Conseil Supérieur de l'éducation)
- Appui au développement d'un système d'évaluation de performance du système éducatif sensible au genre
- Appui au développement d'un système d'information et de planification du système éducatif sensible au genre
- Appui au développement d'un système d'information et de veille du marché de l'emploi national, européen et international
- Appui au développement de passerelles sur la base de cycles et processus de certification définis - révision des processus d'orientation (scolaire, professionnelle et universitaires) et le renforcement des passerelles entre sous-systèmes

Activités liées au produit 1.2:

- Appui à l'élaboration et à la mise en place de stratégies digitales et de synergies entre et avec les 3 sous-secteurs
- Accompagnement pour la mise en œuvre de la stratégie digitale adaptée à chaque ministère

Activités liées au produit 2.1 :

- Développement d'outils et de méthodologies pour renforcer les compétences linguistiques y compris à travers le numérique et la digitalisation des apprentissages
- Développement d'outils et de méthodologies sensibles au genre pour améliorer la transmission des savoirs par les enseignants
- Appui au développement d'un système d'évaluation des acquis scolaires sur la base de standards internationaux (EGRA et autres)
- Développement d'outils et de méthodologies pour appuyer les inspecteurs, les conseillers pédagogiques et les conseillers d'orientation pour un meilleur encadrement et accompagnement éducatif des élèves
- Appui à la révision de la carte scolaire pour mieux adapter les ressources en fonction des besoins démographiques des territoires

Activités liées au produit 2.2 :

- Soutien au développement de projets d'établissement en lien avec les Commissariats Régionaux à l'Éducation (CRE) pour créer une dynamique territoriale autour de la qualité et de l'inclusion scolaire
- Appui à la prévention de la violence dans le système éducatif via, entre autre, des appels à projets introduits par les établissements en étroite collaboration avec la société civile
- Améliorer l'accès des établissements à l'eau potable, à des services d'assainissement et d'hygiène, à une alimentation saine et équilibrée avec la participation active des familles tout en promouvant la durabilité environnementale et prenant compte des besoins d'adaptations aux impacts du changement climatique²⁶.

Activités liées au produit 2.3:

²⁶ Utilisation de pratiques de construction plus efficaces sur le plan énergétique, utilisation d'énergies renouvelables avec garantie de réparation et d'entretien des composants et traitement approprié des déchets générés. Utilisation de matériaux de construction locaux et durables. Promotion de pratiques d'économie circulaire telles que le compostage ou l'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation des jardins. En complémentarité avec les programmes PASAT (Programme d'appui à la sécurité alimentaire durable, en cours d'adoption) et PMES (Programme de modernisation des établissements scolaires) compte tenu des besoins conséquents.

- Développement et mise en œuvre d'outils et de méthodologies pour lutter contre l'abandon scolaire sur la base des différents modèles existants
- Développement d'une étude de faisabilité pour donner une dimension économique aux écoles de la deuxième chance (sous tutelle de différents ministères en charge de l'éducation, de la formation professionnelle, des affaires sociales, etc.)
- Appui renforcé à la formation continue des enseignants, directeurs, inspecteurs, personnel d'appui, etc. concernant le soutien scolaire et l'accompagnement à la pédagogie différenciée et inclusive, afin de diminuer le taux de redoublement et d'abandon.

Activités liées au produit 3.1:

- Développement d'un système de gestion intégrée des universités incluant la standardisation des processus métiers et l'ouverture des établissements sur leurs environnements socio-économiques
- Appui à la création d'une agence nationale d'accueil et d'orientation des étudiants internationaux (benchmark, étude de faisabilité, etc.)
- Appui à l'élaboration d'une stratégie de la vie estudiantine au travers d'approches inclusives et sensibles au genre, afin d'améliorer les conditions d'accueil et de vie dans les établissements universitaires²⁷.

Activités liées au produit 3.2 :

- Renforcement des capacités de l'Agence Tunisienne d'Évaluation et d'Accréditation (ATEA) pour une meilleure adéquation des formations universitaires aux normes européennes et internationales et une reconnaissance européenne et internationale des diplômes de l'enseignement supérieur
- Appui à la reconnaissance des qualifications et diplômes de la formation professionnelle et à leur rapprochement du cadre européen de certification
- Appui à la réussite de l'association de la Tunisie au programme Horizon Europe à travers l'accompagnement des porteurs de projets tunisiens et à l'élaboration de la stratégie nationale de recherche et d'innovation

Activités liées au produit 3.3 :

- Accompagnement du dialogue public-privé sensible au genre et inclusif pour moderniser la formation professionnelle pour la promotion des compétences et qualifications requises répondant au mieux aux besoins des secteurs économiques en matière de main d'œuvre qualifiée, notamment dans l'économie verte²⁸
- Appui à la mise en place de partenariats avec les chambres de commerce mixtes, les institutions publiques et privées et le secteur privé, y compris pour le co-construction de parcours de formation avec des emplois à la clé
- Appui au suivi de l'insertion des diplômés de la formation professionnelle dans le marché de l'emploi
- Amélioration de l'attractivité des centres de formation professionnelle (digitalisation, renforcement des capacités de formateurs pédagogiques et technique, modernisation des spécialités, etc.), développement de campagnes de communication sensibles au genre pour valoriser la formation professionnelle, et révision de la carte de la formation professionnelle

3.3. Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

²⁷ Promotion de modèles de mobilité, d'alimentation et de mode de vie sains et durables (promotion de déplacements à pied ou en vélo, usage des transports publics, systèmes de covoiturage, etc. ; consommation de produits issus de la production locale ; réutilisation de matériaux tels que les livres et les ordinateurs), renforcement des activités culturelles, sociales et créatives, renforcement de l'esprit participatif, etc.

²⁸ Répertoire-guide du potentiel des emplois verts en Tunisie par gouvernorat et par région économique » du Ministère d'affaires locales et de l'Environnement pour faire le lien au niveau de l'offre éducative (tant formation professionnelle qu'enseignement supérieur) et des processus de formation pour l'emploi.

L'action va intégrer dans la mesure du possible les considérations environnementales et climatiques dans la planification des activités, prenant en compte les changements environnementaux en cours et favorisant les l'éducation à l'environnement ainsi que le développement de compétences utiles pour travailler dans l'économie verte.

L'éducation à la durabilité environnementale sera prise en compte par l'action et visera à :

- doter les apprenants et les éducateurs des connaissances, des compétences et des attitudes nécessaires pour vivre, travailler et agir en vue de contribuer à la durabilité environnementale;
- aider les établissements d'enseignement et de formation à intégrer la durabilité dans l'enseignement et l'apprentissage et dans tous les aspects de leurs activités;
- appuyer la Tunisie pour intégrer l'éducation à la durabilité environnementale dans le système d'éducation et de formation.

Les objectifs en matière de durabilité, d'environnement et de climat sont également au cœur du nouveau programme Erasmus+, avec l'intégration de pratiques vertes dans tous les projets et un soutien accru au développement d'aptitudes et de compétences vertes.

Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES)

Le criblage EES a conclu qu'aucune autre action n'était requise.

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire).

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1 (objectif significatif).

Cela implique que l'égalité des genres est un objectif significatif. Toutes les activités qui seront financées sur cette action seront conçues et mises en œuvre conformément aux principes d'égalité des genres ; tout en tenant compte du contexte difficile et sensible dans lequel l'action se déroulera. L'action garantira que l'assistance fournie est adaptée aux besoins des femmes et des filles, contribuant ainsi également au plan d'action de l'UE en matière d'égalité des sexes (GAP) III²⁹. Les considérations de genre sont intégrées dans la planification, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de toutes les activités ; c'est-à-dire que tous les indicateurs de résultat et les rapports techniques seront ventilés par sexe.

Droits humains

Toutes les activités qui seront financées par cette action seront conçues et mises en œuvre conformément aux principes des droits humains et en contribuant à la stratégie des droits humains de l'UE en Tunisie. Les groupes socialement ou économiquement défavorisés, y compris les minorités, seront pris en considération partout où cela sera possible et présentera un intérêt particulier.

Démocratie

Cette action sera mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits, notamment en assurant dans toutes les activités la participation et l'accès au processus de prise de décision, non-discrimination et égalité d'accès, responsabilité et accès à l'état de droit, transparence et accès à l'information.

²⁹ [join-2020-17-final_en.pdf \(europa.eu\)](#)

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

Il n'a pas été identifié d'implication possible pour cette action dans ces domaines. L'UE veillera cependant à ce que les actions financées promeuvent la paix et la résilience là où cela sera possible et adhérent à l'approche *do-no-harm*.

Réduction des risques de catastrophe

N/A

Autres considérations, le cas échéant

N/A

3.4. Risques et hypothèses

Catégorie	Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
Environnement extérieur	Instabilité politique et période électorale durant la mise en œuvre du projet.	Haute	Haut	Dialogue continu à différents niveaux avec les autorités.
	Changements fréquents de gouvernement, la promulgation de nouvelles orientations politiques, de révision d'approche stratégique, de divergences institutionnelles et structurelles.	Haute	Moyen	Le programme a été formulé avec une approche participative avec les différents ministères et la présidence du gouvernement. Les domaines d'intervention du programme reflètent les priorités du secteur.
	La pluralité des instruments, des initiatives et des acteurs peut affaiblir la coordination entre les institutions.	Haute	Moyen	Le pilotage transversal du programme veillera à la coordination des actions pour maintenir la cohérence générale.
Processus et systèmes internes de planification et coordination	Manque de coordination entre les différentes parties-prenantes du projet.	Moyenne	Moyen	Un mécanisme de coordination entre les composantes prévu dès la conception de l'action.
Personnes et organisation	Faible appropriation du processus de mise en œuvre.	Faible	Moyen	L'implication des institutions concernées dans le développement de l'action et dans les structures de gouvernance a été constant. Un cadre de partage et de coordination entre les institutions et les partenaires sera créer et mettra l'accent sur la redevabilité des parties prenantes.

Hypothèses externes :

- Les autorités compétentes accordent les autorisations à la mise en œuvre des activités et contribuent à la bonne gestion de l'action.
- Les fonds nécessaires sont disponibles pour assurer la mise en œuvre des stratégies de digitalisation.
- Des experts sont disponibles et de qualité.

3.5. La logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action reflète les discussions et priorités des ministères et de la présidence du gouvernement.

L'objectif du programme est de contribuer à améliorer l'inclusion et la performance du système éducatif et d'accélérer ainsi l'atteinte des objectifs de l'ODD 4 en Tunisie. Les trois axes d'intervention sont i) le renforcement de la coordination et la gouvernance intersectorielle des sous-secteurs du système éducatif (éducation, formation professionnelle et enseignement supérieur), ii) l'amélioration de la qualité et de l'équité du système éducatif au profit des apprenants, des enseignants et du personnel d'appui, et iii) l'amélioration de l'adéquation entre la formation, l'enseignement et la recherche aux besoins de l'environnement socio-économique. Plus spécifiquement, l'action vise à améliorer la qualité des acquis, l'évaluation des apprentissages, et à lutter contre l'abandon et l'échec scolaires.

La dimension territoriale sera favorisée afin d'impliquer les acteurs régionaux et de tenir compte des spécificités et des problématiques propres à chaque territoire. L'approche territoriale va aussi permettre d'améliorer l'impact de l'action sur les élèves et les professeurs.

3.6. Matrice indicative du cadre logique

Résultats	Chaîne de résultats Principaux résultats attendus	Indicateurs	Valeurs de référence	Objectifs	Sources de données	Hypothèses
Impact	Améliorer l'inclusivité et la performance du système éducatif	<p>1. Taux d'achèvement pour le cycle d'éducation obligatoire (de 6 à 16 ans) désagrégé par 1er cycle/2ème cycle/ sexe/région/handicap</p> <p>2. Taux d'insertion dans le marché de l'emploi tunisien des diplômés de l'enseignement universitaire et de la formation professionnelle, désagrégé par sexe/âge/milieu urbain/périurbain/rural/région/handicap</p> <p>3. Nombre de diplômés de l'enseignement universitaire, de la formation professionnelle et des structures de la « deuxième chance » insérés dans le marché de l'emploi tunisien avec l'appui de l'UE désagrégé par sexe/âge/milieu urbain/périurbain/rural/région/handicap</p> <p>4. Taux de parité filles-garçons dans les taux de scolarisation et les taux d'achèvement de l'enseignement primaire et secondaire (désagrégé par milieu urbain/périurbain/rural/région/handicap)</p>	<p>1. Baseline à établir au début du projet</p> <p>2. Baseline à établir au début du projet</p> <p>3. Baseline à établir au début du projet</p> <p>4. Baseline à établir au début du projet</p>	<p>1. À déterminer durant la phase de contractualisation</p> <p>2. À déterminer durant la phase de contractualisation</p> <p>3. À déterminer durant la phase de contractualisation</p> <p>4. À déterminer durant la phase de contractualisation</p>	<p>Système de suivi et de rapport de projet du/ des partenaires de mise œuvre</p>	<i>Pas applicable</i>
Effet 1	1. La coordination et la gouvernance intersectorielle des sous-secteurs du système	1.1 Nombre de politiques, mesures, régulations sensible au genre appuyées par l'UE pour améliorer le système éducatif	<p>1.1 : 0</p> <p>1.2 : 0</p> <p>1.3 : 0</p>	1.1 A déterminer durant la phase de contractualisation	Système de suivi et de rapport de projet	Les autorités compétentes accordent les autorisations à

	<p>éducatif (éducation, formation professionnelle et enseignement supérieur) sont renforcées</p>	<p>1.2. Nombre de politiques, mesures, réglementations soutenues par l'UE pour établir/moderniser les systèmes d'information sur le marché du travail avec les niveaux de désagrégation requis (OPSYS 658)</p> <p>1.3 Nombre de systèmes et de services de gouvernance en ligne mis en place et/ou améliorés avec le soutien de l'intervention financée par l'UE (OPSYS 309)</p>		<p>1.2 A déterminer durant la phase de contractualisation</p> <p>1.3 A déterminer durant la phase de contractualisation</p>	<p>du/ des partenaires de mise œuvre</p>	<p>la mise en œuvre des activités et contribuent à la bonne gestion de l'action</p> <p>Les fonds nécessaires sont disponibles pour assurer la mise en œuvre des stratégies de digitalisation</p>
<p>Effet 2</p>	<p>2. La qualité et l'équité du système éducatif sont améliorées au profit des apprenants, des enseignants et du personnel d'appui</p>	<p>2.1 Mesure dans laquelle la politique gouvernementale promeut la formation des enseignants et les pratiques d'enseignement qui sont sensibles au genre et inclusives (OPSYS 195)</p> <p>2.2 Taux de transition vers l'enseignement secondaire (désagrégé par sexe, sous-régions administratives, lieu - urbain/périurbain/rural, quintile de richesse, niveau d'éducation de la mère et statut d'invalidité, statut migratoire et groupes minoritaires)</p> <p>2.3 % d'enfants/jeunes (i) en 2e/3e année, (ii) en fin de primaire et (iii) en fin de premier cycle du secondaire atteignant au moins un niveau minimum de compétence en (a) lecture et (b) mathématiques (désagrégé par sexe, sous-régions administratives, lieu -</p>	<p>2.1 Baseline à établir au début du projet</p> <p>2.2 Baseline à établir au début du projet</p> <p>2.3 Baseline à établir au début du projet</p>	<p>2.1 A déterminer durant la phase de contractualisation</p> <p>2.2 A déterminer durant la phase de contractualisation</p> <p>2.3 A déterminer durant la phase de contractualisation</p>	<p>Système de suivi et de rapport de projet du/ des partenaires de mise œuvre</p>	<p>Des experts sont disponibles et de qualité.</p>

		urbain/périurbain/rural, quintile de richesse, niveau d'éducation de la mère et statut d'invalidité, statut migratoire et groupes minoritaires				
Effet 3	3. L'adéquation de la formation, de l'enseignement et de la recherche aux besoins de l'environnement socio-économique est améliorée	3.1 Nombre de plans/programmes d'enseignement et de formation professionnels révisés ou rédigés conjointement par les régulateurs de l'éducation, les établissements d'EFP et les partenaires sociaux (organisations d'employeurs et de travailleurs) avec le soutien de l'UE (OPSYS 651)	3.1 Baseline à établir au début du projet	3.1 A déterminer durant la phase de contractualisation	Système de suivi et de rapport de projet du/ des partenaires de mise œuvre	
Produit 1 lié à l'effet 1	1.1 Des mécanismes de gouvernance et de planification ainsi que les capacités requises sont développés avec une approche inclusive et sensible au genre	<p>1.1.1 Statut du système de coordination intersectorielle élaboré et dont la mise en œuvre est appuyé par l'Action (en cours d'élaboration, en phase de test, opérationnel)</p> <p>1.1.2 Nombre de systèmes clés de gouvernance et de planification élaborés et dont la mise en œuvre est appuyés par l'Action : (i) système d'évaluation de la performance du système éducatif, ii) système d'information et de veille du marché de l'emploi national, européen et international ; iii) système de passerelles et révision du processus d'orientation</p> <p>1.1.3 Nombre de parties prenantes bénéficiaires des formations courtes du haut management à la gouvernance, la gestion axée sur les résultats et les <i>soft skills</i>: Assistance technique de très</p>	<p>1.1.1 Baseline à établir au début du projet</p> <p>1.1.2 : 0</p> <p>1.1.3 Baseline à établir au début du projet</p>	<p>1.1.1 A déterminer durant la phase de contractualisation</p> <p>1.1.2 : 3</p> <p>1.1.3 A déterminer durant la phase de contractualisation</p>	Système de suivi et de rapport de projet du/ des partenaires de mise œuvre	

		courte durée (1 à 2 jours par mois) mise à disposition pendant 1 ou deux ans				
Produit 2 lié à l'effet 1	1.2 Le développement d'une stratégie de digitalisation et de numérisation du système éducatif est appuyée	1.2.1 Statut de développement de la stratégie de digitalisation et de numérisation (en cours d'élaboration, en phase de test, opérationnel) 1.2.2 Statut de l'appui à la digitalisation désagrégé par ministère (en cours d'élaboration, en phase de test, opérationnel)	1.2.1 Baseline à établir au début du projet 1.2.2 Baseline à établir au début du projet	1.2.1 A déterminer durant la phase de contractualisation 1.2.2 A déterminer durant la phase de contractualisation	Système de suivi et de rapport de projet du/ des partenaires de mise œuvre	
Produit 1 lié à l'effet 2	2.1 La disponibilité de formations des enseignants, de programmes d'études, de matériel d'enseignement et d'apprentissage appropriés et compatibles avec l'âge, le sexe et les niveaux de développement des apprenants est accrue	2.1.1 Nombre d'enseignants ayant atteint le niveau B2/C1 en langue française désagrégé par sexe, type de contrat, zone géographique et niveau d'éducation 2.1.2 Statut de la révision des curricula scolaires et du système d'évaluation des acquis scolaires 2.1.3 Nombre d'enseignants, d'inspecteurs, de conseillers pédagogiques et de conseillers d'orientation soutenus par l'action démontrant une amélioration des compétences, désagrégé par sexe, type de contrat, zone géographique et niveau d'éducation	2.1.1 : 0 2.1.2 : Baseline à établir au début du projet 2.1.3 : 0	2.1.1 : 25,000 2.1.2 : À déterminer durant la phase de contractualisation 2.1.3 : À déterminer durant la phase de contractualisation	Système de suivi et de rapport de projet du/ des partenaires de mise œuvre Test avant et après la formation	
Produit 2 lié à l'effet 2	2.2 La sensibilisation et la capacité de la société civile, du secteur privé et d'autres acteurs de l'éducation à	2.2.1 Nombre de plans régionaux d'éducation et de projets d'établissements soutenus par l'Action	2.2.1 : 0 2.2.2 : Baseline à	2.2.1 : À déterminer durant la phase	Système de suivi et de rapport de projet	

	contribuer à l'amélioration de l'environnement scolaire sont accrues	<p>2.2.2 Nombre d'activités mises en œuvre pour prévenir et lutter contre la violence dans le système éducatif</p> <p>2.3 Nombre de représentants de la société civile, de parents, d'enseignants et du secteur privé participant à des ateliers et événements soutenus par l'Action (désagrégé par sexe et type de participants)</p>	<p>établir au début du projet</p> <p>2.2.3 : 0</p>	<p>de contractualisation</p> <p>2.2.2 : À déterminer durant la phase de contractualisation</p> <p>2.2.3 : À déterminer durant la phase de contractualisation</p>	<p>du/ des partenaires de mise œuvre</p>	
Produit 3 lié à l'effet 2	2.3 Les capacités des enseignants, et des outils et méthodologies sensibles au genre sont développés dans la lutte contre l'abandon et l'échec scolaires	<p>2.3.1 Nombre d'établissements de la « deuxième chance » soutenus par l'action</p> <p>2.3.2 Nombre d'apprenants dans les structures de la « deuxième chance »</p> <p>2.3.2 Nombre de directeurs d'école, d'inspecteurs et d'enseignants formés au leadership, aux <i>soft skills</i>, à l'animation pédagogique (pédagogie différenciée et pédagogie inclusive) désagrégé par sexe, type de contrat, zone géographique et niveau d'éducation</p>	<p>2.3.1 : 0</p> <p>2.3.2 : 0</p> <p>2.3.3 : 0</p>	<p>2.3.1 : À déterminer durant la phase de contractualisation</p> <p>2.3.2 : À déterminer durant la phase de contractualisation</p> <p>2.3.3 : À déterminer durant la phase de contractualisation</p>	<p>Système de suivi et de rapport de projet du/ des partenaires de mise œuvre</p>	
Produit 1 lié à l'effet 3	3.1 Des mécanismes de gestion des universités et d'adéquation avec leur	3.1.1 Nombre et statuts (en cours d'élaboration, en phase de test,	<p>3.1.1 : 0</p> <p>3.1.2 : 0</p>	3.1.1 : 10	<p>Système de suivi et de rapport</p>	

	environnement socio-économique sont élaborés et leur mise en œuvre accompagnée	opérationnel) des systèmes de gestion intégrée déployés dans les universités 3.1.2 Élaboration de l'étude de faisabilité de l'agence d'accueil et d'orientation des étudiants internationaux et de la stratégie de la vie estudiantine est accompagnée		3.1.2 : À déterminer durant la phase de contractualisation	de projet du/ des partenaires de mise œuvre	
Produit 2 lié à l'effet 3	3.2 Les capacités, outils et méthodologies sont développés pour renforcer la conformité de l'offre d'éducation et de la recherche aux normes européennes et internationales	3.2.1 Nombre d'outils/méthodologies développés au sein de l'ATEA pour la reconnaissance internationale des diplômes, grâce à l'appui de l'UE 3.2.2 Nombre d'établissements d'enseignement supérieur et/ou de la recherche scientifique évalués et/ou accrédités par l'AETEA 3.2.3 Niveau de participation (nombre de candidatures, taux de réussite, total des fonds levés, thématiques retenus, etc.) des acteurs tunisiens dans le programme Horizon Europe	3.2.1 : 0 3.2.2 : 0 3.2.3 : Baseline à établir au début du projet	3.2.1 : À déterminer durant la phase de contractualisation 3.2.2 : À déterminer durant la phase de contractualisation 3.2.3 : À déterminer durant la phase de contractualisation	Système de suivi et de rapport de projet du/ des partenaires de mise œuvre	
Produit 3 lié à l'effet 3	3.3 La mise en place de mécanismes de coopération entre la formation professionnelle et le secteur privé est appuyée au travers d'approches inclusives et sensibles au genre	3.3.1 Nombre de partenariats mis en place entre les structures de formation professionnelle et le secteur privé grâce à l'appui de l'Action, désagrégé par type de secteur et de partenaire 3.3.2 Nombre de formations modulaires développées à la demande des entreprises avec validation des acquis de l'expérience grâce à l'appui de l'action	3.3.1 : 0 3.3.2 : Baseline à établir au début du projet 3.3.3 : Baseline à	3.3.1 : À déterminer durant la phase de contractualisation 3.3.2 : À déterminer durant la phase de contractualisation	Système de suivi et de rapport de projet du/ des partenaires de mise œuvre, et notamment sur l'insertion	

		<p>3.3.3 Nombre d'apprenants dans des formations modulaires développées à la demande des entreprises avec validation des acquis de l'expérience grâce à l'appui de l'Action</p> <p>3.3.4 Nombre d'apprenants des formations modulaires avec des perspectives d'intégration socio-économique grâce à l'appui de l'Action</p> <p>3.3.5 Nombre de référentiels de compétences élaborés par les fédérations professionnelles avec l'appui de l'Action</p>	<p>établir au début du projet</p> <p>3.3.4: Baseline à établir au début du projet</p> <p>3.3.5: Baseline à établir au début du projet</p>	<p>3.3.3 : À déterminer durant la phase de contractualisation</p> <p>3.3.4: À déterminer durant la phase de contractualisation</p> <p>3.3.5: À déterminer durant la phase de contractualisation</p>	<p>des apprenants des formations modulaires</p>	
--	--	---	---	---	---	--

4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la Tunisie.

4.2. Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3.1 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 84 mois à compter de la date de conclusion d'une convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3. Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE³⁰.

4.3.1. Gestion directe (passation de marchés)

Les marchés publics contribueront à l'atteinte des trois objectifs spécifiques du programme et à sa coordination.

4.3.2. Gestion indirecte avec une entité ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers³¹

4.3.2.1. Gestion indirecte avec une/des entité(s) ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une (ou des) entité(s) qui sera / seront sélectionnée(s) par les services de la Commission sur la base des critères suivants :

- capacité à mobiliser une expertise en matière de gouvernance du secteur éducatif et/ou de digitalisation des services publics;
- capacité administrative et expérience avérée dans la mise en œuvre des projets dans le secteur éducatif;
- capacité d'informer le dialogue de politique sectorielle;
- capacité de coordonner avec diverses parties prenantes au niveau national tel que les ministères, les autorités locales, les syndicats, les organisations internationales, la société civile.

La mise en œuvre par cette entité / ces entités implique la mise en œuvre des activités relatives à l'objectif spécifique 1.

³⁰ www.sanctionsmap.eu Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

³¹ La signature d'une convention de contribution avec l'entité choisie est subordonnée à l'achèvement des évaluations des piliers nécessaires.

4.3.2.2. Gestion indirecte avec une/des entité(s) ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une (ou des) entité(s) qui sera / seront sélectionnée(s) par les services de la Commission sur la base des critères suivants :

- capacité à mobiliser une expertise en matière d'accompagnement des réformes des systèmes éducatifs équitables et inclusifs;
- capacité administrative et expérience avérée dans la mise en œuvre de ce type d'intervention;
- capacité d'informer le dialogue de politique sectorielle;
- capacité démontrée à coordonner avec diverses parties prenantes au niveau national tel que les ministères, les autorités locales, les syndicats, les organisations internationales, la société civile.

La mise en œuvre par cette entité / ces entités implique la mise en œuvre des activités relatives à l'objectif spécifique 2, à l'exception du périmètre d'activité relatif aux compétences linguistiques du produit 2.1.

4.3.2.3. Gestion indirecte avec une/des entité(s) ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une (ou des) entité(s) qui sera / seront sélectionnée(s) par les services de la Commission sur la base des critères suivants :

- capacité à mobiliser une expertise en matière d'accompagnement de l'amélioration des compétences linguistiques;
- capacité administrative et expérience avérée dans la mise en œuvre de ce type d'intervention;
- capacité d'informer le dialogue de politique sectorielle;
- capacité démontrée à coordonner avec diverses parties prenantes au niveau national tel que les ministères, les autorités locales, les syndicats, les organisations internationales, la société civile.

La mise en œuvre par cette entité / ces entités implique la mise en œuvre des activités relatives au produit 2.1, périmètre d'activité relatif aux compétences linguistiques.

4.3.2.4. Gestion indirecte avec une/des entité(s) ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité une (ou des) entité(s) qui sera / seront sélectionnée(s) par les services de la Commission sur la base des critères suivants :

- capacité à mobiliser une expertise en matière de formation professionnelle et/ou d'enseignement supérieur;
- capacité administrative et expérience avérée dans la mise en œuvre de ce type d'intervention;
- capacité d'informer le dialogue de politique sectorielle;
- capacité démontrée à coordonner avec diverses parties prenantes au niveau national tel que les ministères, les autorités locales, les syndicats, les organisations internationales, la société civile.

La mise en œuvre par cette entité / ces entités implique la mise en œuvre des activités relatives à l'objectif spécifique 3.

4.3.3. Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles

Au cas où la gestion indirecte avec une entité ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers prévue au 4.3.2. ne serait pas possible, la mise en œuvre des objectifs spécifiques respectifs sera réalisée en gestion directe à travers la passation de(s) marché(s).

4.4. Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

4.5. Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Objectif Spécifique 1	8 000 000
Gestion indirecte avec la/les entité(s) à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.3.2.1.	8 000 000
Objectif Spécifique 2	34 600 000
Gestion indirecte avec la/les entité(s) à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.3.2.2.	26 600 000
Gestion indirecte avec la/les entité(s) à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.3.2.3.	8 000 000
Objectif Spécifique 3	20 000 000
Gestion indirecte avec la/les entité(s) à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.3.2.4.	20 000 000
Passation des marchés — enveloppe totale de la section 4.3.1.	2 000 000
Évaluation — cf. section 5.2	400 000
Audit — cf. section 5.3	
Communication et visibilité — cf. section 6	0
Provision pour dépenses imprévues	0
Totaux	65 000 000

4.4. Structure organisationnelle et responsabilités

Un Comité de pilotage intersectoriel (COPIL) sera mis en place pour assurer le suivi de la mise en œuvre du programme et des mesures appuyées par ce programme. Ce comité sera composé de représentants de la présidence du gouvernement, du Ministère de l'Économie et du Plan, du Ministère de l'Éducation, du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la

Recherche Scientifique. Membre à part entière du Comité de pilotage, l'Union européenne sera représentée par les services de la Délégation de l'Union européenne à Tunis.

Le Comité de pilotage sera co-présidé/présidé par la Présidence du Gouvernement et sa composition définitive devra être définie.

Cette instance stratégique de pilotage se réunira au moins une fois par an et suivant les besoins. Le COPIL pourra décider d'inviter également, à titre d'observateur, d'autres agences et partenaires de mise en œuvre, des représentants des acteurs de la société civile, et les associations professionnelles concernées. Le comité devra enfin assurer une coordination interministérielle en donnant des orientations aux différents départements pour le suivi et la mise en œuvre du programme, ainsi que l'approbation d'un plan d'action annuel.

Pour le suivi des actions tout au long du programme, un Comité technique de suivi (CTS) sera mis en place et se composera au minimum des membres suivants : les représentants des départements ministériels en charge de l'éducation nationale et de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, les partenaires de mise en œuvre le cas échéant, ainsi que le représentant de l'Union européenne.

Le CTS se réunira périodiquement (de préférence au moins 1 fois par trimestre et à la demande de chacune des parties) pour assurer une coordination optimale et efficace des actions du programme. Il sera également en charge des points d'étape trimestriels, afin d'anticiper toute difficulté d'atteinte éventuelle et reporter sur ce sujet aux plus hautes instances chaque fois que nécessaire.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

5. MESURE DE PERFORMANCE, SUIVI ET RAPPORTS

5.1. Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport rend compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré de réalisation de ses produits et de sa contribution à la réalisation de ses Effets et, si possible au moment de l'établissement du rapport, de la contribution à la réalisation de ses Impacts, mesurée par des indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données: la collecte, l'analyse et le suivi des données sera réalisé par l'assistance technique et les partenaires de mise en œuvre.

5.2. Évaluation

Compte tenu de la nature de l'action, une évaluation finale sera réalisée pour cette action ou ses composantes, via des consultants indépendants. Une évaluation à mi-parcours pourra être réalisée afin de tirer des enseignements et d'adapter si besoin les différentes interventions.

L'évaluation finale sera effectuée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à différents niveaux (y compris pour la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que cette Action envisage d'appuyer une approche intégrée entre les trois sous-secteurs de l'éducation – nouveauté comparée à l'action précédente.

La Commission constitue un groupe de référence composé de représentants des principales parties prenantes, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national (représentants du gouvernement, des organisations de la société civile (secteur privé, ONG, etc.)). Si cela est jugé nécessaire, d'autres donateurs seront invités à y participer.

La Commission informe le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 30 jours à l'avance des dates prévues pour l'exercice d'évaluation et les missions. Le partenaire de mise en œuvre collabore efficacement et utilement avec les experts chargés de l'évaluation, leur transmet notamment tous les documents et informations nécessaires et leur donne accès aux locaux ainsi qu'aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation sont partagés avec le pays partenaire et d'autres parties prenantes clés selon les meilleures pratiques de diffusion des évaluations. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et les recommandations des évaluations et, le cas échéant, en accord avec le pays partenaire, décident conjointement des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Les services d'évaluation peuvent faire l'objet d'un contrat au titre d'un contrat-cadre.

5.3. Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6. COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Toutes les entités mettant en œuvre des actions extérieures financées par l'UE ont l'obligation contractuelle d'informer les publics concernés du soutien apporté par l'Union à leurs travaux en affichant l'emblème de l'UE et, le cas échéant, une brève déclaration de financement sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. À cette fin, ils doivent se conformer aux instructions données dans les exigences de [communication et de visibilité de 2022](#) (ou tout document qui lui succédera).

Cette obligation s'appliquera de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les prestataires de services, les bénéficiaires de subventions ou les entités mandatées ou déléguées, telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE. Dans chaque cas, une référence aux obligations contractuelles correspondantes doit être incluse dans la convention de financement, la passation de marchés et les contrats de subvention respectifs, ainsi que dans les conventions de délégation.

Afin de renforcer la visibilité de l'UE et sa contribution à la présente action, la Commission peut signer ou conclure des déclarations communes ou des déclarations communes, dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et pour protéger les intérêts financiers de l'Union. Les mesures de communication et de visibilité devraient également promouvoir la transparence et la responsabilité concernant l'utilisation des fonds. L'efficacité des activités de communication sur la sensibilisation à l'action et à ses objectifs ainsi que sur le financement de l'action par l'UE devrait être mesurée.

Les partenaires chargés de la mise en œuvre tiennent la Commission et la Délégation de l'UE pleinement informés de la planification et de la mise en œuvre d'activités spécifiques de visibilité et de communication avant la mise en œuvre. Les partenaires chargés de la mise en œuvre assureront une visibilité adéquate du financement de l'UE et rendront compte des actions de visibilité et de communication ainsi que des résultats de l'action globale aux comités de suivi compétents.